

Conférence de révision du Statut de Rome

Distr. : Générale
1 juin 2010FRANÇAIS
Original : AnglaisKampala
31 mai – 11 juin 2010

Greffes et Fonds au profit des victimes

Fiche de synthèse *

Section de la participation des victimes et des réparations

L'objectif de la Section de la participation des victimes et des réparations est d'aider les victimes à participer aux procédures de la CPI et de les assister dans leurs demandes de réparation.

Depuis 2005, la Section a reçu 2.290 demandes de participation et 330 demandes de réparations de la part des victimes. Le tableau ci-dessous indique la répartition des demandes par affaire :

Procédures	Demandes de participation des victimes reçues	Victimes autorisées à participer
Situation en RDC	1.042	196
Affaire Lubanga		105
Affaire Katanga		362
Situation en Ouganda	701	21
Affaire Kony et autres		41
Situation au Darfour	141	11
Affaire Abu Garda		85
Affaire Al Bashir		12
Situation en RCA	366	0
Affaire Bemba		54
TOTAL	2.035	760

* Au mois d'avril 2010

Toutes les victimes participant aux procédures ont été assistées par un avocat, et toutes les victimes qui en avaient besoin ont bénéficié de l'aide juridique. Le personnel de la Section de la participation des victimes et des réparations a aidé un nombre important de victimes à faire des choix et/ou à exprimer des souhaits concernant leur représentation légale. La Section de la participation des victimes et des réparations a permis la nomination par la Cour de représentants légaux pour 967 victimes (y compris du Bureau du conseil public pour les victimes).

La Section de la participation des victimes et des réparations a entrepris 78 missions sur le terrain et organisé 251 réunions et séminaires. Grâce à ces actions, la Section est entrée en contact et a assisté de nombreuses catégories de victimes, y compris des femmes et des enfants, et des victimes de violences sexuelles et sexistes. En outre, des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer les compétences des intermédiaires et des représentants légaux afin d'offrir aux victimes une assistance de qualité, sûre et éthique, compte tenu des limitations de la Cour à cet égard.

La Section de la participation des victimes et des réparations a soumis 232 rapports et présentations aux Chambres. La Section est chargée de transmettre aux Chambres les requêtes des victimes et aide activement les Chambres dans de nombreux cas à prendre des décisions éclairées et adaptées à propos des obligations liées à la participation des victimes, afin qu'il soit tenu compte de ce que vivent les victimes sur le terrain.

Unité de la sensibilisation

L'Unité de la sensibilisation est chargée de sensibiliser et de faire connaître les procédures juridiques aux communautés touchées par des crimes en lien avec les situations et les affaires examinées par la Cour, et d'encourager des attentes réalistes sur le travail de la Cour.

Depuis sa création en 2006, près de 110.000 personnes, dont des victimes, ont directement assisté et participé à des activités de sensibilisation sur le terrain.

Depuis 2007, la Cour a augmenté le nombre d'actions de sensibilisation avec un total de 785 sessions interactives sur le terrain auprès des populations ciblées : 81 interventions ont eu lieu en 2007, 33 en 2008 et 365 en 2009.

De 2008 à mars 2010, 370 programmes audiovisuels ont été produits. Ils constituent un outil très appréciable, permettent d'engager le dialogue lors des sessions interactives de sensibilisation et sont diffusés sur les radios et les télévisions locales.

Depuis la création de l'équipe audiovisuelle au sein de l'Unité de la sensibilisation en 2008, 220 programmes audiovisuels ont été produits et utilisés pour engager le dialogue lors des sessions interactives de sensibilisation et sont diffusés sur les radios et les télévisions locales.

Au fil du temps, il s'avère que les questions sur la CPI posées pendant les activités de sensibilisation sont de plus en plus techniques et fouillées. Cela indique que les participants ont une meilleure compréhension des problématiques et des situations en cours d'examen.

Les personnes interrogées dans le cadre d'enquêtes internes menées en 2009 indiquent que la majorité des individus concernés par toutes les situations avait entendu parler de la Cour : 69 pour cent en RDC, 51 pour cent en Ouganda, 82 pour cent en RCA, 80 pour cent des réfugiés et 100 pour cent de la diaspora soudanaise touchée par la situation au Darfour avaient connaissance de l'existence de la Cour.

La majorité des personnes interrogées en 2009 dans le cadre des quatre situations a déclaré qu'elle était satisfaite de la présence de la Cour sur le terrain, respectivement à 72 pour cent en RDC, 91 pour cent en Ouganda et 100 pour cent en RCA. Certains participants ont néanmoins émis des réserves, indiquant la nécessité de suivre de près l'évolution de la procédure pour pouvoir constater d'éventuels progrès. Au Darfour, 98 pour cent des réfugiés interrogés à l'est du Tchad ont déclaré être satisfaits de l'intervention de la CPI, alors que 100 pour cent des personnes interrogées au sein de la diaspora ont dit être très satisfaits de cette initiative.

NB : Notons que les résultats des enquêtes internes ne reflètent pas nécessairement l'opinion générale des populations provenant des pays concernés par les situations. Les données collectées illustrent plutôt l'opinion des personnes directement touchées qui ont participé au moins une fois à l'une des réunions organisées par l'Unité de la sensibilisation.

Bureau du conseil public pour les victimes (BCPV)

La mission du BCPV est d'assister et de soutenir les représentants légaux des victimes, ainsi que de représenter les victimes suite à une demande des Chambres ou lorsque les victimes en font directement la demande.

Depuis sa création en septembre 2005, le Bureau a soumis environ 300 présentations sur les différentes situations et affaires examinées par la Cour concernant des questions de participation des victimes. Le Bureau a en outre réalisé plus de 500 avis juridiques et répondu à des demandes de recherches sur des questions relatives aux victimes pour les représentants légaux extérieurs, ce qui a permis d'ouvrir la voie aux droits de participation des victimes dans le domaine de la justice pénale internationale.

Depuis sa création en septembre 2005, le Bureau a fourni soutien et assistance à 30 représentants légaux extérieurs et à plus de 1.600 victimes.

Au mois d'avril 2010, le nombre total de victimes assistées par le Bureau s'élève à 969 : 109 pour la situation et les affaires relatives à la RDC, 237 pour la situation en Ouganda et dans l'affaire *Kony et autres*, 500 pour la situation en RCA et l'affaire Bemba et 23 pour la situation au Darfour (Soudan) et les affaires connexes.

Il faut ajouter à cela les victimes (une centaine) qui ont contacté le Bureau pour obtenir des informations sur la participation des victimes auprès de la Cour, notamment dans le cadre des procédures sur le Kenya et que le Bureau a conseillées.

Unité d'aide aux victimes et aux témoins (UVT)

La mission de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins est de protéger, de soutenir et de fournir une assistance logistique aux témoins et aux victimes qui comparaissent devant la Cour.

Tous les témoins ne sont pas des victimes. D'autres, en revanche, ont un « double statut » ce qui signifie qu'ils sont à la fois victimes et témoins. L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins doit être informée de tous les cas de témoins à double statut afin de pouvoir les assister dans le choix de leur représentant légal.

L'Unité organise la comparution des victimes et des témoins aux audiences, y compris la protection, le soutien et l'organisation des opérations. Elle fournit un service de préparation aux victimes et aux témoins pour leur déposition devant la Cour. Ce processus de préparation est appelé « familiarisation » et consiste à familiariser les victimes et les témoins aux procédures et au travail de la Cour.

L'équipe de soutien fournit également une assistance psycho-sociale, intervient en cas de crise, communique des informations et fait le point sur les dépositions avant et après celles-ci, et offre un accès à des soins médicaux si besoin est. L'Unité s'assure que les victimes et les témoins qui comparaissent devant la Cour se sentent protégés et en sécurité à toutes les phases de la procédure pénale.

Fonds au profit des victimes (FPV)

Depuis 2004, 4,9 millions d'euros collectés dans 24 pays :

- 2,7 millions d'euros consacrés à des projets au nord de l'Ouganda et en RDC depuis 2007 ;
- Appel aux dons en 2008 pour des projets destinés aux victimes de violences sexuelles, dont 688.000 euros collectés auprès de deux pays.

1 million d'euros en réserve pour les réparations futures ordonnées par la Cour :

- 600.000 euros en réserve pour de futurs projets d'aide en République centrafricaine.

Présence opérationnelle et partenariats sur le terrain au nord de l'Ouganda et en RDC pour assister les victimes relevant de la compétence de la Cour :

- Autorisation de la Cour pour la réalisation de 34 projets au nord de l'Ouganda et en RDC, dont 32 sont en cours pour un budget estimé à 2,5 millions d'euros ;
- 39.000 victimes bénéficient directement d'une prise en charge médicale, psychologique et/ou matérielle, ainsi que 187.000 personnes, membres de leur famille et de la communauté ;
- Partenariats mis en place avec 32 organisations locales, nationales et internationales sur le terrain dans les deux pays ;
- Aide à la formation dans le domaine du conseil, de la gestion de projet, du suivi, de l'évaluation et autres ;
- 5 propositions de dons techniques – (2) Violence sexuelle, anciens enfants soldats, renforcement des institutions et réhabilitation communautaire ; et
- Mise en œuvre d'enquêtes sur l'impact des projets (Ouganda & RDC), traduites en sept langues et complétées par des groupes de discussions sur la qualité et des entretiens afin de mieux comprendre l'impact de l'action du Fonds sur le terrain.

Préparation pour la mise en œuvre d'une assistance générale en République centrafricaine :

- Rapport d'évaluation de la mission en République centrafricaine (2009) ;
- Requête auprès de la Chambre préliminaire pour autoriser des appels d'offres.

Documents juridiques et rapports publics :

- 2 Rapports sur le programme du FPV (printemps 2009, automne 2009) ;
- 6 Mémoires et Observations officielles – Ouganda & RDC (Chambre préliminaire).

Communication et sensibilisation pour promouvoir les dons au FPV :

- Brochures – deux versions (français & anglais) ; et
- Nouvelle charte graphique et éditoriale, logo et site Internet du FPV.